



MONDE

 BELGIQUE

Le Service public fédéral-Sécurité sociale a mis en place le « Réseau fédéral pour la santé mentale @travail ». Il est dédié à la prévention, à la détection, au rétablissement et à la réintégration. Il se concentre principalement sur l'échange d'informations pertinentes, dont les résultats de projets et d'études. Il vise également une meilleure coordination des initiatives, que ce soit en termes de lancement de projet ou de communication. S'il y a lieu, il fera remonter des recommandations vers les instances ou les mandataires politiques.

 PAYS-BAS

Fin octobre, le ministère des Affaires sociales et de l'Emploi a lancé une campagne qui a pour accroche : « *Moins d'absentéisme, moins de plaintes, plus de satisfaction au travail ? En tant qu'entrepreneur, faites le premier pas vers un environnement de travail plus sain et plus sûr pour vos employés.* » Elle vise à convaincre les employeurs de cartographier tous les risques professionnels afin de les réduire ou de les éliminer et ainsi prévenir les problèmes de santé et les accidents.

 EUROPE

Selon un rapport publié par l'Osha, les femmes, les migrants et les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexuels (LGBTI), sont plus exposés que la population générale à des facteurs de risques psychosociaux et organisationnels sur le lieu de travail (harcèlement, discrimination, brimades...) ainsi qu'à des facteurs de risques physiques tels que le port ou le déplacement de charges lourdes, les mouvements répétitifs, le déplacement de personnes, etc., fréquemment associés aux TMS. Le rapport est téléchargeable sur <https://osha.europa.eu>.

RISQUES MULTIPLES

La plupart des salariés sont concernés

L'exposition simultanée à plusieurs facteurs de risques professionnels, ou polyexposition, peut affecter la santé des salariés. Une étude récente menée par l'Anses, Santé publique France et la Dares montre que la plupart des salariés sont concernés.

QUELS QUE SOIENT leur métier et leur type d'activité, 97 % des salariés en France sont exposés simultanément à au moins deux risques ou facteurs de risques professionnels. C'est ce que révèle une étude publiée en novembre 2021 et menée conjointement par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), Santé publique France et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares). Réalisée dans le cadre du 3^e plan santé au travail 2016-2020 (PST 3), l'étude se base sur les résultats de l'enquête Sumer 2016-2017, et concerne l'ensemble des salariés français. Cette exposition simultanée à plusieurs facteurs de risque, ou polyexposition, peut affecter la santé des salariés à court ou à long terme, en en potentialisant les effets. « Prendre en compte les polyexpositions constitue donc un défi majeur pour élaborer des politiques efficaces de prévention et améliorer la santé au travail en France »,

souligne Clémence Fourneau, coordinatrice d'expertises scientifiques à l'Anses et pilote de cette étude.

Les risques professionnels étudiés relèvent de cinq catégories de facteurs : facteurs chimiques ; biologiques ; physiques (nuisances sonores, contraintes posturales ou thermiques, exposition aux rayonnements...); organisationnels (horaires de travail, manque de moyens matériels ou humains, intensité et rythme de travail, faible autonomie...); et relationnels (forte pression, faible reconnaissance au travail, hostilité des collègues ou de la hiérarchie, tensions...). L'analyse statistique conduite dans cette étude a permis d'établir des profils types de cumul d'expositions. « Les contraintes relationnelles et surtout organisationnelles affectent l'ensemble des salariés », constate Clémence Fourneau.

L'étude fait notamment ressortir une famille d'activités professionnelles comme particulièrement concernée par la polyexposition : les professionnels de santé, regroupant infirmiers, sages-femmes, aides-soignants, professions paramédicales, médecins et assimilés. Ils sont en effet nombreux à cumuler les cinq catégories de facteurs de risques : ils sont potentiellement exposés à des agents biologiques d'origine humaine, souvent associés à une exposition à des substances chimiques via les médicaments notamment. Ils sont également concernés par des situations de tension, des contraintes horaires comme le travail de nuit, un rythme de travail soutenu, un manque de moyens matériels et humains, auxquels viennent s'ajouter des risques physiques tels que des postures physiques difficiles ou les rayonnements ionisants.

« Cette étude constitue une première exploration des métiers et des secteurs concernés par les polyexpositions, souligne Clémence Fourneau. La caractérisation plus précise des professions particulièrement polyexposées mériterait d'être réalisée. » ■ K. D.

POLYEXPOSITIONS ET SANTÉ

L'impact sur la santé des salariés est déjà clairement établi pour certaines expositions multiples. Par exemple, l'exposition concomitante à des contraintes organisationnelles génératrices de stress et à des contraintes physiques est susceptible d'augmenter le risque de troubles musculosquelettiques (TMS), le travail à la chaleur et à un rythme soutenu accroît le risque d'accident cardiaque. « On sait que l'exposition cumulée au bruit et à certaines substances chimiques va accentuer les risques de perte d'audition », ajoute Clémence Fourneau, coordinatrice d'expertises scientifiques à l'Anses et pilote de l'étude. D'autres associations de ce type restent probablement à découvrir...